



Obligation structurée – Emission

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU)

ECOFI SRI Note

Emis par CODEIS Securities S.A.



Sommaire

<i>Introduction</i>	5
Public cible	6
Nature de l'investissement	6
<i>L'indice Ecofi SRI Europe (Price Return)</i>	7
L'indice en bref	8
Détail du processus de sélection	9
<i>Evolution et composition de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return)</i>	10
Evolution de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années	10
Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return)	10
Composition de l'indice	
Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique	11
<i>Remboursement à l'échéance</i>	12
Illustrations fictives	13
Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice	13
<i>Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU)</i>	
<i>ECOFI SRI Note</i>	15
Double risque de crédit et impacts	15
Risque de rendement	16
Risque de fluctuation du prix	16
Risque de liquidité	16
Risque lié à l'indice	16
<i>Caractéristiques techniques</i>	18
Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois	18
Composition d'une obligation structurée émise par CODEIS Securities S.A.	19
<i>Principales caractéristiques financières</i>	20
<i>Avis important</i>	22

Introduction

- Obligation structurée d'une durée de 8 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return)¹, plafonnée à +40% (la probabilité d'atteindre ce plafond est faible). L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4% par an.
- A l'échéance :
 - si la performance moyenne² de l'indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute⁴ unique (plafonnée à +40%) équivalente à la performance moyenne de l'indice ;
 - si la performance moyenne² de l'indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais³ et taxes).
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value (plafonnée à +40%) sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁵
- Exposition du capital à 100% en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A.

¹ Voir description en pages 8 et 9.

² Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée.

³ Frais d'entrée de 2,50%.

⁴ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.

Public cible

Cette obligation structurée complexe est réservée aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note et disposer d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 20).

Nature de l'investissement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note est une obligation structurée émise par CODEIS Securities S.A. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.¹) :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais² et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute³ unique liée à la performance moyenne⁴ positive de l'indice plafonnée à +40% (la probabilité d'atteindre ce plafond est faible), cf. page 12. Le remboursement maximum à l'échéance est donc égal à 140% du capital investi.

Afin de remplir ses obligations, CODEIS Securities S.A. effectue :

- d'une part, un **dépôt** auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital à l'échéance et,
- d'autre part, un **swap** (un contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) avec Société Générale en vue de donner droit à la plus-value³ potentielle liée à la performance moyenne⁴ positive de l'indice plafonnée à +40%.

Conséquences

- En cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.¹, de Société Générale ou de la Banque Nagelmackers S.A., vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.
- Vous êtes par ailleurs soumis à un risque de crédit complémentaire sur Société Générale au titre du swap. La faillite ou le risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.¹ ou de Société Générale est ainsi susceptible d'affecter, le cas échéant, la plus-value³ potentielle (plafonnée à +40%) payable à l'échéance. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe 'Double risque de crédit et impacts' en page 15 ainsi que les caractéristiques techniques de CODEIS Securities S.A. en page 18.

¹ CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.

² Frais d'entrée de 2,50%.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁴ Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée.

A professional man with short, light brown hair, wearing a white dress shirt and a blue tie, is shown in profile from the chest up. He is looking out of a window, with a blurred cityscape visible in the background. The lighting is bright and natural, coming from the window. A semi-transparent white banner is overlaid at the bottom of the image, containing the text.

L'indice Ecofi SRI Europe (Price Return)

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) s'expose à une sélection de 33 sociétés européennes, choisies sur la base de critères de durabilité et de critères financiers.

Dans un contexte économique encore incertain malgré une amorce de reprise, il est plus que jamais important de procéder à des investissements en actions en sélectionnant au mieux les sous-jacents. Dans ce cadre, l'investissement socialement responsable (ISR ou durable) qui consiste à intégrer à l'analyse financière traditionnelle des critères dits 'extra-financiers', c'est-à-dire environnementaux, sociaux et de gouvernance, peut potentiellement

offrir une meilleure performance financière à moyen et long terme.

En effet, certaines grandes évolutions à venir (ressources naturelles de plus en plus limitées, challenges démographiques, changement climatique) pourraient avoir un impact profond sur le plan politique, social et réglementaire, et donc également sur les milieux économiques.

L'indice en bref

L'indice a été développé par Finvex, en partenariat avec Ecofi Investissements.

CET INDICE SE COMPOSE D'ACTIONS SELECTIONNEES PARMIS

- Un univers de départ composé des 600 plus importantes capitalisations boursières européennes

IL INTEGRE UNE EXPOSITION A LA PERFORMANCE D'UN PANIER EQUIPONDERE D'ACTIONS SELECTIONNEES POUR

- Leur respect des normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- Leur potentiel de performance à moyen et long terme au travers de leurs scores Quality* et Value**
- Leur volatilité*** faible, donc un niveau de risque maîtrisé

* Quality : une stratégie d'investissement de type « Quality » consiste à identifier des sociétés solides sur le plan financier, afin de maîtriser les risques et de proposer potentiellement un meilleur rendement boursier à moyen et long terme. Le score « Quality » provient de ratios d'analyse financière (par exemple Return on Equity, Earning Variability ou Financial Leverage).

** Value : une stratégie d'investissement de type « Value » consiste à identifier des sociétés bon marché du point de vue de la valorisation boursière. Le principe est de détecter les actions d'entreprises que le marché sous-valorise actuellement, et qui offrent donc un potentiel intéressant à la hausse à moyen terme. Le score « Value » provient de ratios d'analyse financière (par exemple : Entreprise Value/EBITDA, Price to earnings, Price to book).

*** La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

Par ailleurs, les 33 actions sont équipondérées (c'est-à-dire un poids de 3,03% pour chaque action composant l'indice) à la différence des indices de référence, pondérés sur la base de la capitalisation boursière (par exemple, l'Euro Stoxx 50® ou le S&P 500®).

L'indice est dit 'Price Return' synthétique. L'indice est calculé en considérant la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4% par an. L'investisseur ne bénéficie donc pas de la totalité des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs à 4%, l'investisseur est désavantagé par rapport à un indice 'Price Return' classique.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de Finvex : www.finvex.com

Détail du processus de sélection



La composition de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) est réajustée chaque mois afin de s'assurer que ces critères sont respectés en permanence. Si une valeur ne respecte plus les critères de sélection lors du rebalancement mensuel, elle sort de l'indice. Ecofi est un spécialiste dans l'analyse et la notation ESG des sociétés. Ecofi utilise les données de Vigeo et Sustainalytics qui sont deux agences de notation extra-financières.

ZOOM SUR ECOFI INVESTISSEMENTS (INDEX ADVISOR)

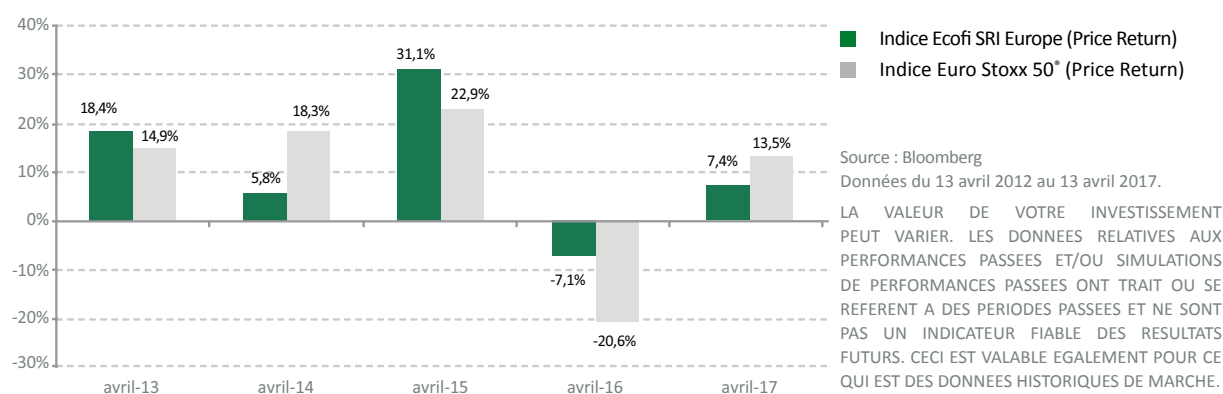
- Fait partie du groupe Crédit Coopératif
- Affiche plus de 40 ans d'expérience dans la gestion d'actifs
- Dispose de plus de 8,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont la majeure partie tient compte des critères ESG (au 31/12/2016)
- A reçu le prix 'The European Funds Trophy 2016' en tant que meilleure société de gestion française, catégorie '26-40 fonds notés'
- A participé au Championnat amLeague pour les mandats européens durables, les actions européennes et la gestion flexible

Evolution et composition de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return)

L'indice a été lancé le 2 novembre 2015. Toutes les données antérieures au 2 novembre 2015 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition, les investisseurs peuvent consulter le site de Finvex à l'adresse suivante : <http://finvex.com/eisriei/>

Evolution de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années

Performances annuelles calculées le 13 avril de chaque année entre le 13 avril 2012 et le 13 avril 2017



Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return)

	Indice Ecofi SRI Europe (Price Return)	Indice Euro Stoxx 50® (Price Return)
Performance annualisée sur 5 ans	10,4%	8,5%
Performance sur 1 an	7,4%	13,5%
Volatilité* historique 1 an	13,3%	19,5%

Source : Bloomberg - Données du 13 avril 2012 au 13 avril 2017.

* La volatilité à 1 an représente les amplitudes de variation historiques de l'indice sur une période d'un an. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES NE SONT PAS GARANTIES, BIEN QUE L'INFORMATION AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIABLES. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

Composition** de l'indice

Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique

Société	Pays	Secteur
ADIDAS AG	Allemagne	Consommation Cyclique
AMADEUS IT GROUP SA	Espagne	Technologie
BEIERSDORF AG	Allemagne	Consommation courante
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	Royaume-Uni	Consommation courante
CLARIANT AG	Suisse	Matériaux de base
COMPASS GROUP PLC	Royaume-Uni	Consommation Cyclique
DEUTSCHE WOHNEN AG	Allemagne	Immobilier
DIAGEO PLC	Royaume-Uni	Consommation courante
DSV A/S	Danemark	Industrie
ENAGAS SA	Espagne	Energie
ENDESA SA	Espagne	Services aux collectivités
GEBERIT AG	Suisse	Industrie
HEINEKEN NV	Pays-Bas	Consommation courante
KONE OYJ	Finlande	Industrie
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	Pays-Bas	Consommation courante
KONINKLIJKE DSM NV	Pays-Bas	Matériaux de base
MTU AERO ENGINES AG	Allemagne	Industrie
NATIONAL GRID PLC	Royaume-Uni	Services aux collectivités
NESTLE SA	Suisse	Consommation courante
PROXIMUS	Belgique	Télécommunications
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Royaume-Uni	Consommation courante
RED ELECTRICA CORPORACION SA	Espagne	Services aux collectivités
SAP SE	Allemagne	Technologie
SODEXO	France	Consommation Cyclique
SWISSCOM AG	Suisse	Télécommunications
SYMRISE AG	Allemagne	Matériaux de base
TERNA SPA	Italie	Services aux collectivités
THALES SA	France	Industrie
UMICORE	Belgique	Matériaux de base
UNILEVER NV	Royaume-Uni	Consommation courante
UNITED UTILITIES GROUP PLC	Royaume-Uni	Services aux collectivités
VINCI SA	France	Industrie
WOLTERS KLUWER	Pays-Bas	Industrie

**Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue tous les mois (voir page 9).

Source : Finvex, au 18/04/2017. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Remboursement à l'échéance

D'une durée de 8 ans, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note vous permet d'accéder à l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return), un indice composé de 33 actions européennes, sélectionnées sur la base de critères de durabilité et de critères financiers (voir pages 8 et 9).

A l'échéance, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.) :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) si la performance moyenne² de l'indice est négative ou nulle ;
- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) plus la performance moyenne² de l'indice³ (plafonnée à +40%) si cette dernière est positive (la probabilité d'atteindre le plafond est faible).

Les performances de l'indice pour le calcul de la moyenne sont observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée.

Moyenne des performances de l'indice observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note	Remboursement à l'échéance*
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹ et taxes)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹ et taxes) + Performance moyenne ² de l'indice ³ (plafonnée à +40%)

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

*Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

¹ Frais d'entrée de 2,50%.

² Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Performance très faible	Performance médiane	Performance élevée
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-46%	13%	51%
Performance moyenne ¹ de l'indice	-35%	19%	46%
Remboursement à l'échéance ²	100%	119%	140% (du fait du plafonnement à +40%)
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ³ (frais d'entrée inclus ⁴)	-0,31%	1,88%	3,96%

Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

	Mois 66	Mois 67	Mois 68	Mois 69	[...]	Mois 92	Mois 93	Mois 94	Mois 95	Mois 96
Performance de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) par rapport à la date de constatation initiale (26/06/2017)	59%	62%	57%	65%	...	27%	28%	25%	13%	9%
Moyenne des 31 performances mensuelles de l'indice										46%

¹ Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée.

² Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁴ Frais d'entrée de 2,50%.



Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note

Double risque de crédit et impacts

Dans le cadre de cette émission effectuée par CODEIS Securities S.A., l'investisseur est exposé au risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A. Eu égard à la nature du véhicule CODEIS Securities S.A., l'investisseur est exposé au risque de crédit des débiteurs respectifs (Banque Nagelmackers S.A. et Société Générale) des contrats de dépôt et de swap constituant l'actif du compartiment. La majeure partie des fonds issus de la commercialisation des obligations structurées est mise en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital investi à l'échéance, ce qui vous expose à un risque de crédit sur la Banque Nagelmackers S.A. La plus-value potentielle de cet investissement à l'échéance (liée à la performance de l'indice) est obtenue grâce à un contrat de swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) conclu entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale. Vous supportez donc en complément un risque de crédit sur Société Générale pour le droit au versement à l'échéance de la plus-value potentielle de l'investissement (plafonnée à +40%) liée à la performance de l'indice (la probabilité d'atteindre le plafond est faible). En cas de faillite de la Banque Nagelmackers S.A. ou de Société Générale, qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur ne sera plus en mesure d'honorer les obligations prévues et dès lors procèdera à un remboursement par anticipation des obligations structurées à un montant qui sera égal à leur valeur de liquidation des actifs du compartiment associés à cette série (et dès lors considéré comme représentatif de la valeur de marché des obligations structurées), sans frais additionnels autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. Dans un tel cas, vous risquez donc de perdre tout ou partie de votre investissement initial. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la date de remboursement effectif pourra intervenir jusqu'à deux ans après la date d'échéance initialement prévue afin de maximiser les montants à recouvrer issus de la liquidation des actifs concernés. En raison du caractère multiséries du compartiment dédié à la Banque

Nagelmackers S.A., la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée² relatif à un cas de faillite de l'Emetteur entraînera l'exigibilité de toutes les séries de titres en vie émises par le compartiment. Selon le montant effectivement remboursé, vous supportez un risque de perte en capital. Si la Banque Nagelmackers S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le dépôt effectué par l'Emetteur auprès d'elle dans le cadre de l'émission des notes pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions), sur décision du régulateur (bail-in). Dans ce cas, étant donné que ce dépôt sert au remboursement du capital investi à l'investisseur, celui-ci court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la Société Générale est notée 'Investment Grade' par les principales agences de notation (notée 'A' par Standard & Poor's et notée 'A2' par Moody's au 13/04/2017) et que la Banque Nagelmackers S.A. ne fait l'objet d'aucune notation par ces agences. En conséquence, cet élément doit être pris en compte par l'investisseur potentiel dans l'appréciation globale du niveau de risque du produit, en tenant compte en particulier de sa capacité à l'évaluer par lui-même. A cette fin, des éléments descriptifs et/ou financiers relatifs à la Banque Nagelmackers S.A. sont disponibles plus particulièrement : 1/ dans le Drawdown Prospectus daté du 18/04/2017 (en annexe duquel figure une traduction du rapport annuel consolidé 2015 déposé par la Banque Nagelmackers S.A. auprès de la Banque Nationale de Belgique) ; 2/ dans le résumé en langue française associé au Drawdown Prospectus, aux éléments B.30, D.2 et D.6 ; 3/ dans le rapport d'activités 2015 disponible sur le site de la Banque Nagelmackers S.A. au lien suivant : https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Werkingsverslag_2015_FR.pdf Il existe une incertitude quant à la capacité de CODEIS Securities S.A. en tant que déposant à être considéré comme un client éligible permettant de bénéficier du système belge de protection des dépôts organisé dans le cadre du fonds de garantie pour les services financiers (le

¹ Frais d'entrée de 2,50%.

² Veuillez vous référer aux caractéristiques techniques en page 18 pour le détail de l'exigibilité anticipée.

'Fonds de Garantie'), qui assurerait à CODEIS Securities S.A. une protection à hauteur d'un certain montant sur l'ensemble de ses dépôts effectués auprès de la Banque Nagelmackers S.A. (le 'Montant Protégé'). Sous réserve que CODEIS Securities S.A. soit bénéficiaire du Fonds de Garantie, ce qui reste incertain, CODEIS Securities S.A. rétribuerait (selon l'ordre de priorité) le Montant Protégé perçu le cas échéant à due proportion entre toutes les séries de titres émis au sein de tous les compartiments associés, de sorte que, le cas échéant, le montant reçu par chaque investisseur pourrait être faible comparé à son investissement initial. En tout état de cause, le détenteur potentiel des titres ne bénéficie pas directement du Fonds de garantie, contrairement à une situation où il serait déposant auprès de la Banque Nagelmackers S.A.

Risque de rendement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice depuis l'origine, observées chaque mois au cours des 30 derniers mois de la vie de l'obligation structurée, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. Le droit au remboursement de minimum 100% du capital investi (hors frais¹ et taxes) ne vaut qu'à l'échéance. Enfin, un changement de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. peut faire varier la valeur du titre au fil du temps. Plus le terme résiduel du dépôt est lointain, plus l'impact potentiel est important.

Risque de liquidité

Les obligations structurées ne seront pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de l'obligation structurée sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié à l'indice

Si l'indice était affecté par un événement exceptionnel (comme sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'obligation structurée pourraient être ajustées afin de maintenir le produit dans des circonstances similaires (sans frais pour l'investisseur). Dans ce même cas, l'Emetteur se réserve aussi le droit de procéder à un remboursement d'au minimum 100% de la valeur nominale du produit à l'échéance constitué de la valeur de remboursement du dépôt à hauteur de 100% de la valeur nominale du produit et le cas échéant majoré de la valeur de marché de la composante swap capitalisée au taux de financement de Société Générale en vigueur à l'occurrence de l'événement exceptionnel (cette modalité étant qualifiée de monétisation). En alternative, le client pourra vendre le produit avant son échéance au prix de marché face à Société Générale (sans inclusion de frais additionnels autres que ceux inhérents et inévitables à la mise en place de ce remboursement tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 209 à 235 du Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS (section 'Technical Annex') et en pages 89 à 92 du Drawdown Prospectus.

¹ Frais d'entrée de 2,50%.



Caractéristiques techniques

Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois

Le support principal d'information relatif à Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note est constitué par le Drawdown Prospectus daté du 18/04/2017 ('Issue of up to EUR30,000,000 Series 20/17.06/A0049 Notes due 2025 linked to the ECOFI SRI Europe Index') approuvé par la CSSF. Ce document incorpore par référence le Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS daté du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et du 16 août 2012) tel qu'approuvé par la CSSF. Ces documents sont consultables sur prospectus.socgen.com et sur nagelmackers.be/fr/ecofisri.

CODEIS Securities S.A. est une société de titrisation dont les statuts permettent la création d'un ou plusieurs compartiment(s) ségrégué(s). L'objet de CODEIS Securities S.A. est l'émission de titres adossés à et sécurisés par des actifs distincts détenus par ces compartiments.

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note sera émis dans le cadre d'un compartiment multiséries dédié à Nagelmackers et utilisé pour l'émission de plusieurs séries d'obligations structurées. Les investisseurs potentiels dans ces obligations structurées auront un recours limité aux actifs détenus par ce compartiment. Ainsi, en cas de faillite de CODEIS Securities S.A. au titre d'un compartiment, les créanciers dudit compartiment pourront, via l'intervention d'un agent fiduciaire agissant en leur nom (Trustee), saisir les seuls actifs de ce compartiment mais n'auront aucun recours sur les actifs des autres compartiments de l'Emetteur. Cela permet de protéger l'investisseur en cas de mise en liquidation de tout autre compartiment.

Dans le cadre de la présente émission, CODEIS Securities S.A. place auprès de la Banque Nagelmackers S.A., au titre d'un dépôt, la majeure partie des sommes issues de la commercialisation des

titres, permettant d'assurer le remboursement (hors frais et taxes) du capital (sauf faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A. et/ou de l'Emetteur). Le solde est utilisé pour financer le swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale, en vue de donner droit à l'échéance, en plus du remboursement du capital (hors frais et taxes), à la plus-value potentielle (plafonnée à +40%) liée à l'indice Ecofi SRI Europe (Price Return), sauf faillite ou risque de faillite de Société Générale et/ou de l'Emetteur (la probabilité d'atteindre le plafond est faible). Le(s) dépôt(s) auprès de la Banque Nagelmackers S.A. et le(s) swap(s) de performance constituent les seuls actifs du compartiment.

Ces obligations structurées sont adossées à et sécurisées par les actifs que détient CODEIS Securities S.A. pour le compte du compartiment et plus particulièrement le droit de créance que détient CODEIS Securities S.A. sur la Banque Nagelmackers S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt et sur Société Générale au titre des engagements de cette dernière au titre du contrat de swap. En cas de faillite de CODEIS Securities S.A., un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la mise en recouvrement du dépôt et de la créance potentielle au titre du swap afin de permettre le remboursement anticipé des obligations structurées. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee.

Par ailleurs, en cas de force majeure (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Emetteur de remplir ses obligations dans le cadre des obligations structurées et/ou dans le cas d'une transaction de couverture), l'Emetteur pourra notifier les porteurs du remboursement anticipé des obligations structurées. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts issus de la liquidation des actifs du compartiment associés à cette série (et dès lors considéré comme représentatif de la valeur de marché des obligations structurées), sans frais

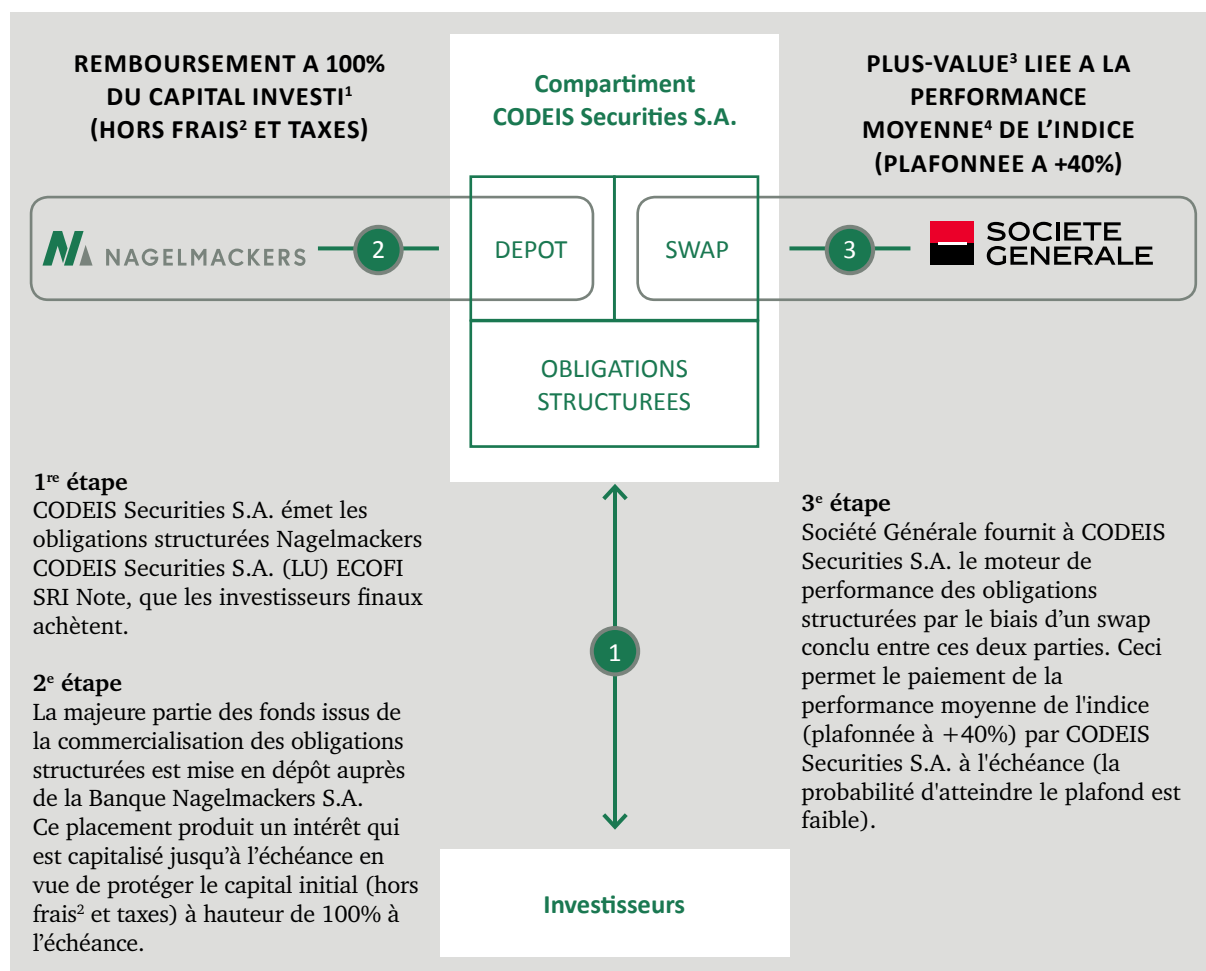
additionnels autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des obligations structurées et que la date de remboursement effectif pourra intervenir jusqu'à deux ans après la date d'échéance initialement prévue afin de maximiser les montants à recouvrer issus de la liquidation des actifs concernés.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au Drawdown Prospectus (pages 23 à 25 et 28 à 48) ainsi qu'au Prospectus de Base (pages 209 à 235).

Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge.

A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme Emetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

Composition d'une obligation structurée émise par CODEIS Securities S.A.



¹ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou de la Banque Nagelmackers S.A.

² Frais d'entrée de 2,50%.

³ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou Société Générale.

⁴ Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement, observées chaque mois durant les 30 derniers mois de l'obligation structurée.

Principales caractéristiques financières

Nom	Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note
Code ISIN	XS1451302712
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais d'entrée de 2,50% en sus du prix d'émission, prélevés par Nagelmackers</p> <p>Commission de distribution et de partenariat</p> <p>Société Générale paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,00% par an du montant des titres effectivement placés. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Nagelmackers et Société Générale, cette dernière paiera également à Nagelmackers une participation aux frais marketing supportés par Nagelmackers (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau d'agences de Nagelmackers (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Nagelmackers). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Nagelmackers, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
Emetteur	CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois (voir description page 18)
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Obligation structurée de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 18 avril 2017 au 19 juin 2017
Date d'émission	26 juin 2017
Date d'échéance	3 juillet 2025
Date de constatation initiale	26 juin 2017
Dates des observations mensuelles pour le calcul de la performance moyenne	27/12/2022 ; 26/01/2023 ; 27/02/2023 ; 27/03/2023 ; 26/04/2023 ; 26/05/2023 ; 26/06/2023 ; 26/07/2023 ; 28/08/2023 ; 26/09/2023 ; 26/10/2023 ; 27/11/2023 ; 27/12/2023 ; 26/01/2024 ; 26/02/2024 ; 26/03/2024 ; 26/04/2024 ; 27/05/2024 ; 26/06/2024 ; 26/07/2024 ; 26/08/2024 ; 26/09/2024 ; 28/10/2024 ; 26/11/2024 ; 27/12/2024 ; 27/01/2025 ; 26/02/2025 ; 26/03/2025 ; 28/04/2025 ; 26/05/2025 ; 26/06/2025
Sous-jacent	Indice Ecofi SRI Europe (Price Return) - Ticker Bloomberg : EISRIEI Index
Profil d'investisseur	<p>Uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'. • Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 8 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. <p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers. Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci.</p>

	<p>Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (13/04/2017) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30% • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Revente avant l'échéance	<p>Les obligations structurées ne seront pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Publication de la valeur du produit	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos.</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement le Drawdown Prospectus dédié à cette émission, daté du 18/04/2017 ('Issue of up to EUR30,000,000 Series 20/17.06/A0049 Notes due 2025 linked to the ECOFI SRI Europe Index') approuvé par la CSSF, dont certaines sections du Prospectus de Base de CODEIS, approuvé par la CSSF en date du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et 16 août 2012) ont été incorporées par référence. Ces documents sont consultables sur prospectus.socgen.com et sur nagelmackers.be/fr/ecofisri. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Drawdown Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique 'Risk Factors' de ce Drawdown Prospectus. Les principales caractéristiques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) ECOFI SRI Note, émis par CODEIS Securities S.A, exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Le Drawdown Prospectus est disponible gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.</p>
Réclamation	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).</p>

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. CODEIS Securities S.A. ('CODEIS') est l'Émetteur du produit. Société Générale sera la contrepartie de CODEIS au titre d'une opération de couverture, opération qui fait partie des actifs du compartiment de CODEIS adossés au produit et elle agira également en tant que Gestionnaire des Actifs du Compartiment et comme Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'intervention de Société Générale en tant que contrepartie de CODEIS, de Gestionnaire des Actifs du Compartiment et d'Agent de Calcul (tels que ces termes sont définis dans le Drawdown Prospectus du produit) et sur les potentiels risques de conflits d'intérêts pouvant en résulter. Ces risques, conformément aux réglementations applicables (notamment la Directive 2004/39/CE relative aux marchés d'instruments financiers (MiFID)) sont mitigés par la mise en place au sein du groupe Société Générale de procédures et dispositifs organisationnels spécifiques. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines filiales du groupe Société Générale participent par ailleurs au bon fonctionnement de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. Les paiements faits par CODEIS au titre du produit proviennent des paiements reçus par CODEIS au titre des actifs détenus par le compartiment de CODEIS qui participe à l'émission du produit. Les investisseurs doivent être informés du fait que ces paiements ne se feront uniquement que si les flux de trésorerie générés par ces actifs sont suffisants pour couvrir ces obligations de paiements. Si tel n'est pas le cas, CODEIS ne pourra être en mesure d'honorer ses obligations. Tel qu'explicité aux pages précédentes, certains cas ou événements seront de nature à engendrer la liquidation du compartiment. En cas de liquidation du compartiment de CODEIS, les investisseurs dans le produit ont un recours limité aux actifs du compartiment lié au produit. Après que ces actifs aient été liquidés et les produits distribués selon l'ordre de priorité décrit dans le Drawdown Prospectus, les investisseurs ne sont pas autorisés à intenter d'autres recours contre CODEIS pour recouvrer toute somme, y compris une demande de mise en liquidation judiciaire, et aucun montant supplémentaire ne sera dû par CODEIS au titre du produit.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Drawdown Prospectus avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Drawdown Prospectus du produit.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale ou CODEIS paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Remboursement du capital à l'échéance : nonobstant le fait que la formule de paiement ou de remboursement du produit comporte un droit au remboursement du capital (i) un tel droit ne vaut qu'à la date d'échéance et (ii) l'investisseur est exposé au risque de crédit et à la performance des actifs du compartiment alloué à cette série. Avant la date d'échéance, le prix ou la valeur du produit peut être inférieur au niveau de ce droit au remboursement du capital et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance. A la date de maturité, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi et, dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter,

dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Société Générale.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Ecofi SRI Europe (Price Return) est un indice propriétaire de FINVEX. Toute utilisation de l'indice ou de son nom doit être faite avec le consentement écrit préalable de FINVEX. La méthodologie liée à l'indice est la propriété intellectuelle exclusive de FINVEX et d'Ecofi Investissements. Méthodologie SRI est une méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements. SRI Construction est la propriété intellectuelle exclusive d'Ecofi Investissements. FINVEX a conclu un contrat avec S&P Opco, LLC (une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC) pour calculer et maintenir l'Indice. L'Indice n'est pas parrainé par S&P Dow Jones Indices ou ses sociétés affiliées ou ses concédants tiers (collectivement, « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne sera pas responsable des erreurs ou omissions dans le calcul de l'indice. « Calculé par Dow Jones Indices » et la (les) marque(s) stylisée(s) correspondante(s) sont des marques de service de S & P Dow Jones Indices et ont été autorisés à être utilisés par FINVEX. S&P® est une marque déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« SPFS ») et Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs et les investisseurs potentiels ne devraient pas se fonder sur le rendement passé de l'indice comme garantie de performance future de l'indice. FINVEX ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs dans l'indice (dues à une négligence ou autre) et ne sera soumis à aucune obligation d'en informer quiconque. Cela n'a aucune incidence sur l'obligation de l'émetteur de remplir ses obligations envers les investisseurs/consommateurs, dont il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



